



Paris, le 23 mai 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Devant Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la CGE réaffirme le rôle des Grandes Ecoles dans l'enseignement supérieur français

La signature de la charte Conférence des grandes écoles-Handicap lors de l'assemblée générale le 23 mai, en présence de Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a été l'occasion pour le président de la CGE, Christian MARGARIA, de rappeler le rôle des grandes écoles dans l'enseignement supérieur français et de contredire certaines idées reçues.

- *La recherche*

Les **activités de recherche** des grandes écoles représentent plus de 200 millions d'euros de contrats, près de 2500 doctorats soutenus chaque année par des jeunes formés dans les laboratoires des grandes écoles, soit 23% du total du flux des thèses, et 40% du flux dans leurs domaines de compétences.

- *Les coûts de formation*

Dans certaines universités internationales, un étudiant de premier cycle généraliste de haut niveau coûte 100 000 dollars par an, alors qu'un élève de classes préparatoires coûte 13 000 euros par an. Les analyses de l'Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU) ont montré, qu'en raisonnant en terme de diplômés de niveau Bac + 5, **les coûts de formation des universités et des grandes écoles étaient les mêmes** : entre 60 000 et 70 000 euros, ce qui est modeste.

- *L'ouverture sociale*

La CGE a montré son engagement à **participer à l'accélération de l'ascenseur social** en signant en 2003 la charte pour l'égalité des chances. Aujourd'hui, plus du quart des membres de la CGE (213) développent différents dispositifs qui permettent aux collégiens et aux lycéens de milieu défavorisé de se projeter dans l'avenir auquel ils ont droit.

- *L'habilitation à délivrer le master*

Les grandes écoles revendiquent l'habilitation à délivrer des « masters », quel que soit leur statut administratif et juridique, ce qui n'est actuellement pas le cas.

- *Taille et notoriété*

L'**efficacité et la notoriété d'un établissement ne sont pas obligatoirement proportionnelles à sa taille**. Harvard, avec ses 20 000 étudiants, et l'INSEAD, avec ses 1000 étudiants, jouissent d'une plus grande notoriété internationale que certaines universités à gros effectifs. Plus importante est l'intensité critique d'un établissement, à savoir le budget par diplômés ou le nombre de professeur par étudiant.

- *Le financement*

Malgré les efforts budgétaires importants consentis par l'Etat, il est essentiel d'augmenter les possibilités de **financement de l'enseignement supérieur par les entreprises**. Il suffirait par exemple d'aligner les exonérations fiscales dont elles bénéficient, de telle sorte qu'elles soient autant encouragées à investir dans l'intelligence et la recherche que dans les œuvres du patrimoine historique français. Cette mesure transformerait ainsi à la fois l'équation économique et la culture partenariale et favoriserait l'emploi, la recherche et les innovations.

A partir d'un certain niveau de formation, **l'enseignement doit être considéré comme un investissement** dont le retour se mesure par la différence des rémunérations avec ou sans diplôme. Les droits d'inscription doivent pouvoir être instaurés et pratiqués, sous réserve que des dispositifs adaptés de bourses et d'emprunts soient mis à disposition.

Contacts : Karima CHELBI, Noir sur Blanc (tél : 01.41.43.72.74 – mél : kchelbi@noirsurblanc.com)
Brigitte POREE, Conférence des Grandes Ecoles (tél : 01.46.34.77.63 –
mél : brigitte.poree@ensmp.fr)